

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Cinquante-neuvième session du Comité permanent  
Doha (Qatar), 12 mars 2010

Questions stratégiques et administratives

COMPTE RENDUS RESUMES DES SESSIONS DU COMITE PERMANENT  
ET DES AUTRES COMITES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Conformément à l'article 27 du règlement intérieur du Comité permanent, le Secrétariat prépare un bref résumé des décisions du Comité à chaque session, pour approbation pendant la session. Le résumé du dernier jour de chaque session est envoyé aux membres par courriel après la session pour approbation. Le même article s'applique aux sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (article 29 de leur règlement intérieur).
3. L'article 28 du règlement intérieur du Comité permanent requiert du Secrétariat qu'il prépare dans les 40 jours un compte rendu plus complet de chaque session et l'envoie aux Parties représentées, qui ont alors 20 jours pour le commenter. Le Secrétariat doit ensuite préparer le compte rendu résumé final. Le règlement intérieur du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes inclut les mêmes dispositions (article 30).
4. La préparation du compte rendu résumé final de chaque session par le Secrétariat est un processus qui prend du temps, en particulier quand le Secrétariat reçoit de longs commentaires sur le projet de compte rendu, lequel peut ensuite devoir être examiné par les Parties qui ont soumis les commentaires et d'autres personnes concernées. Ce processus est donc également coûteux.
5. Le Secrétariat souhaiterait trouver un moyen plus rapide et moins coûteux de fournir les comptes rendus résumés des sessions du Comité permanent et des autres comités, en tirant parti de la technologie moderne.
6. A cet égard, un enregistrement audio numérique des 57<sup>e</sup> (Genève, juillet 2008) et 58<sup>e</sup> (Genève, juillet 2009) sessions du Comité permanent a été fait. A titre d'essai, deux enregistrements différents ont été faits à chaque session. Le premier contenait l'intervention originale de chaque orateur. Le second était uniquement en anglais et n'incluait donc que les interventions originales faites dans cette langue; pour les interventions faites dans les autres langues, l'enregistrement a été fait à partir de la cabine d'interprétation de langue anglaise.
7. Les enregistrements de la 57<sup>e</sup> session ont été placés dans la partie "Forum" réservée au Comité permanent sur le site web de la CITES, accessible aux seuls membres actuels du Comité.
8. Après la 58<sup>e</sup> session, le Secrétariat a demandé au Comité permanent de l'autoriser à placer les enregistrements de cette session sur le site web de la CITES de manière que tout le monde puisse y accéder. Certains membres du Comité ayant émis des objections, les enregistrements de cette session ont eux aussi été placés uniquement sur le forum du Comité permanent.
9. Le Secrétariat a organisé l'enregistrement audio de la 59<sup>e</sup> session et demande au Comité permanent l'autorisation de placer les enregistrements sur le site web de la CITES dès que possible après la session. Il propose cet arrangement dans un souci de transparence, car ainsi toutes les interventions pourront être

entendues par toutes les personnes intéressées, et dans un souci d'efficacité, car ainsi l'enregistrement de la session sera disponible bien plus rapidement que pourrait l'être tout compte rendu écrit.

10. L'enregistrement audio numérique des débats de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties a également été organisé.
11. Le Secrétariat espère que si les enregistrements audio complets du Comité permanent sont disponibles pour tout le monde sur le site web de la CITES, le Comité pourra envisager à l'avenir d'accepter ces enregistrements comme compte rendu résumé complet des sessions. Il est clair qu'il faudrait un enregistrement de chaque langue de travail et des interventions originales. Dans ce cas, les seuls comptes rendus écrits de chaque session seraient les comptes rendus préparés pendant la session. Si cette procédure était acceptée pour les sessions de la Conférence des Parties, le budget requis pour la préparation des comptes rendus écrits s'en trouverait nettement réduit.

#### Recommandation

12. Pour le moment, le Secrétariat demande seulement au Comité permanent l'autorisation de placer les enregistrements audio numériques de ses sessions sur le site web de la CITES de manière qu'ils soient accessibles à tous.